Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 085-218501823-20261012-CM12102026_01-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville de Pouzauges

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 12 octobre 2026

N° CM12102026-01
CPG/LGA

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DOLÉ, Maire.

Date de convocation : 5 octobre 2026

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : M. D. DOLÉ, Mme M. RANGEARD, M. M. PRAUD, Mme N. GÉMARD, M. K. SERIN, Mme A. VACHÉ, M. R. GAUBERT, Mme MJ. GABRIEAU, Mme N. PODEVIN, M. M. CHAIGNEAU, Mme V. DAVIAUD, M. P. SERIN, M. L. SIMONNEAU, Mme C. GABORIT, Mme A. ROSÉ, Mme A. BALLERY, M. C. CHAUVET, M. C. BLANDIN, M. JC. MARCHAND, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme A. RABILLER, M. J. LANDA, M. A. GUILLOTEAU, M. T. PELAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. JM. BEAUFFRETON	Procuration à	M. M. PRAUD
M. Y. DURAND	''	Mme V. DAVIAUD
Mme. M. RAUTUREAU	''	Mme A. BALLERY
Mme C. BODIN	''	Mme A. VACHÉ
Mme I. BROSSET	''	M. T. PELAUD

Secrétaire : M. C. BLANDIN

OBJET : **ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER**

VU l'article L 1612-30 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) posant l'obligation, pour toutes les entités soumises au référentiel M57, d'adopter un Règlement Budgétaire Financier (RBF) avant le vote de la première délibération budgétaire suivant le renouvellement du Conseil Municipal ;

CONSIDERANT que ce Règlement Budgétaire et Financier a pour objet de formaliser les règles et procédures applicables à la préparation, à l'exécution et au suivi budgétaire et financier de la Commune et qu'il précise notamment les modalités relatives :

- au cadre et au cycle budgétaires ;
- à l'exécution et au suivi des crédits ;
- à la comptabilité d'engagement et à la clôture de l'exercice ;
- à la gestion pluriannuelle des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ;
- à la commande publique et aux engagements juridiques ;
- à la gestion de l'actif, des amortissements et des provisions ;
- au contrôle interne financier et à la qualité comptable ;

CONSIDERANT que ce règlement permet ainsi :

- de formaliser et sécuriser les procédures financières de la collectivité ;
- de préciser les règles applicables aux élus et aux services ;
- et de favoriser une gestion budgétaire transparente et maîtrisée ;

…/…

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 085-218501823-20261012-CM12102026_01-DE

CONSIDERANT que le Règlement Budgétaire et Financier évoluera en fonction des modifications législatives et réglementaires ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

ADOPTE le Règlement Budgétaire et Financier tel que présenté en séance et annexé à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Clément BLANDIN
Secrétaire de séance

Didier Dole
Maire de Pouzauges
16 oct. 2026